

Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 mai 2021

Saint-Cloud, le 20 mai 2021

Compte tenu du prolongement de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19 et au regard des mesures administratives imposées à cet égard, l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elis présidée par Thierry Morin, Président du Conseil de surveillance, en présence des membres du directoire, s'est tenue à huis clos sans la présence physique des actionnaires, le jeudi 20 mai 2021 au siège social de la Société, 5 boulevard Louis Loucheur à Saint Cloud (92210), avec une retransmission par internet. Le quorum était de 74,31 % et les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions présentées. L'intégralité du vote des résolutions a eu lieu à distance préalablement à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mesdames Florence Noblot, Joy Verlé et Anne-Laure Commault chacune pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

Le conseil de surveillance compte ainsi 11 membres dont 6 membres indépendants, 6 femmes et 2 représentants des salariés. La composition du Conseil offre une complémentarité d'expériences et reflète la politique de diversité menée par le Groupe.

L'Assemblée Générale a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2020 (à savoir, le Président et les membres du directoire,) telle que celle-ci a été révisée dans le contexte lié au Covid-19, la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2021 (à savoir, le Président et les membres du directoire, ainsi que le Président et les membres du conseil de surveillance) et les informations visées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce dans le cadre du vote ex-post sur les rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux, et a approuvé les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués ou versés au titre de l'exercice 2020 au profit du Président et des membres du directoire et du Président du conseil de surveillance, conformément à l'article L.22-10-34 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a approuvé la revalorisation de l'enveloppe annuelle de la rémunération allouée aux membres du conseil de surveillance à un montant de 800.000€ (au lieu de 600.000€).

Les actionnaires ont approuvé le renouvellement de la délégation donnée au directoire d'intervenir sur les titres de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actionnaires ont également approuvé le renouvellement de la délégation financière consentie au directoire pour augmenter le capital au profit de salariés de filiales étrangères, de même que l'autorisation donnée au directoire de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les résultats des votes de l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires seront disponibles prochainement sur le site de la Société : <https://fr.elis.com/fr/groupe/rerelations-investisseurs/information-reglementee> sous la rubrique « Assemblées générales ».

Contact

Nicolas Buron, Directeur des Relations Investisseurs - Tél : + 33 (0)1 75 49 98 30 - nicolas.buron@elis.com